

### Citadelle de Besançon - Tarification 2009

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Le conseil d'administration de la SEM Citadelle, dans le cadre de son projet de budget 2009 a proposé comme suit les tarifs 2009 qui comprennent la visite du site, de tous les musées et de toutes les expositions.

Il est proposé, à partir de 2009, de ne plus dissocier les tarifs de haute ou basse saison et d'appliquer un tarif unique pour toute l'année.

Tarifs applicables toute l'année		Rappel tarifs 2008	Proposition 2009	% augmentation
<b>INDIVIDUELS</b>				
Adultes	Plein tarif	7,80 €	8,20 €	5,1
Tarif réduit	Jeune de 14 à 18 ans, étudiant de moins de 28 ans, apprenti, demandeur d'emploi, Rmiste, militaire appelé, accompagnant d'handicapé, carte famille nombreuse	6,50 €	6,80 €	4,6
	Adultes handicapés	6,50 €	6,50 €	0,0
Enfants	de 4 à 13 ans	4,50 €	4,60 €	2,2
	de 6 à 13 ans avec carnet	6,00 €	6,50 €	8,3
	Handicapés	3,50 €	3,50 €	0,0
	de moins de 4 ans	gratuit	gratuit	
Famille	2 adultes + 2 enfants (+ 2,30 € par enfant supplémentaire au-delà du deuxième)	n'existait pas	23,30 €	nouveau
<b>ABONNEMENT POUR 12 MOIS</b>				
	Abonnement solo	20,00 €	20,00 €	0,0
	Abonnement famille	40,00 €	40,00 €	0,0
	Abonnement grands-parents (+ 8 € par petit-enfant supplémentaire au-delà du troisième)	40,00 €	40,00 €	0,0
<b>ABONNEMENT POUR 6 MOIS</b>				
	Abonnement solo	n'existait pas	12,00 €	nouveau
	Abonnement famille	n'existait pas	30,00 €	nouveau
	Abonnement grands-parents (+ 6 € par petit-enfant supplémentaire au-delà du troisième)	n'existait pas	30,00 €	nouveau
<b>GROUPES</b>				
Adultes	A partir de 20 personnes	6,00 €	6,60 €	10,0
Adultes handicapés	A partir de 5 personnes + accompagnateurs	5,50 €	5,50 €	0,0

Tarifs applicables toute l'année		Rappel tarifs 2008	Proposition 2009	% augmentation
Enfants	Scolaire, étudiant de moins de 28 ans, centre aéré (à partir de 10 personnes)	4,00 €	4,10 €	2,5
	Collège et lycée pour visites Musée Résistance seulement	n'existait pas	2,50 €	nouveau
	Handicapé (à partir de 5 personnes)	3,00 €	3,00 €	0,0
	Scolaires bisontins (maternelles et primaires après accord du Service Education de la Ville)	gratuit	gratuit	
Accompagnateurs	Adultes 1 pour 20	gratuit	gratuit	
	Scolaires 1 pour 10 (1 pour 5 en maternelle)	gratuit	gratuit	
	Handicapés (enfants et adultes) 1 pour 5	gratuit	gratuit	
	Autres accompagnateurs	tarif réduit	tarif réduit	
<b>VISITES ECLAIRS</b>				
1 h 30 par adulte	Avant la fermeture du site	6,50 €	6,50 €	0,0
1 h pour tous	Avant la fermeture ou en journée	4,00 €	4,00 €	0,0

L'article 2.3 de la DSP précise «...la Ville de Besançon se réserve le droit d'accorder la gratuité générale pour un maximum de 3 journées par an...».

Pour l'année 2009, les deux dates suivantes sont proposées :

- le dimanche 26 avril : la journée du souvenir,
- le mardi 8 septembre : l'anniversaire de la libération de Besançon.

En application de la convention de gestion, le Conseil Municipal est appelé à approuver ces tarifs 2009 et les journées à accès gratuit.

**«M. Michel OMOURI :** Depuis des mois, vous nous parlez sans cesse de la baisse du pouvoir d'achat surtout en direction des populations les plus fragiles. Dans le rapport de la SEM, j'observe une augmentation générale des tarifs pour 2009 des visites du site de la Citadelle. J'observe aussi une augmentation de 4,6 % pour les tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi, Rmistés. N'y a-t-il pas là une contradiction politique ?

**M. LE MAIRE :** Jean-François GIRARD vous répondra. Je tiens à dire que les tarifs n'avaient pas augmenté depuis, je crois 2005, me semble-t-il, et que nous avons par contre mis en place des tarifs pour les familles. Je rappelle quand même, parce qu'on peut toujours «raser gratis» partout, qu'une journée à la Citadelle coûte moins chère qu'un ticket de cinéma. Il faut retenir cela comme repère et il y a des dispositions pour les familles puisque je crois que l'abonnement pour une famille : le papa, la maman et les trois enfants pour une année revient à 40 € c'est-à-dire que le papa, la maman et leurs trois enfants peuvent aller à la Citadelle autant de fois qu'ils veulent toute l'année pour 40 €. Si cela ce n'est pas un effort fait en direction des Bisontins et des familles !

**M. Jean-François GIRARD :** Pour parler de la politique tarifaire 2009, la convention de délégation de service public normalement nous autorisait une augmentation de 6,4 %. Au Conseil d'Administration, nous avons décidé bien évidemment de minorer cette augmentation à seulement 5,1 %. Par ailleurs il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, soit depuis 4 ans. Cette remise à niveau est évidemment nécessaire pour compenser l'augmentation des charges qui ont fortement progressé dans certains domaines. Le prix d'entrée d'un site touristique et culturel, pour vous donner une idée, doit s'apprécier en fonction de l'importance de l'offre. La Citadelle vous offre plus de 10 centres d'intérêt et la durée de visite est d'environ 3 à 4 heures. Le prix doit correspondre à un niveau de marché. L'étude menée avec le Syndicat des espaces de loisirs et d'attraction et culture qui regroupe les principaux sites français dont 29 châteaux et grands sites culturels, indique dans son observatoire de 2008 un prix moyen d'entrée sur le tarif adulte à 9,75 €. Le prix de référence psychologique est le prix d'une place de cinéma qui est de 8,50 €. Le plein tarif adulte est le tarif maximum qui est payé par 37 % des visiteurs qui sont en grande majorité des visiteurs extérieurs au Grand Besançon. Pour les Bisontins, il existe des journées gratuites et des formules d'abonnement particulièrement attractives, le Maire vous en a parlé. Vous avez un abonnement pour 6 mois, 6 mois c'est vraiment une fréquentation optimale pour un Bisontin, un abonnement solo à 12 € pour autant de fois que vous voulez, un abonnement famille à 30 €, c'est une nouvelle présentation, une nouvelle formule que l'on vous propose. Dans les autres tarifs, le tarif réduit effectivement a augmenté de 4,6 %.

**M. LE MAIRE :** Donc c'est vraiment très très raisonnable.

**M. Jean-François GIRARD :** Nous n'avons pas augmenté le tarif handicapé en individuel et en groupe, on a limité l'augmentation du tarif enfant à + 0,10 €, soit 4,60 €, au lieu de 0,50 € comme le prévoyait la DSP. On a mis en place un tarif famille avec une réduction de 50 % à partir du deuxième enfant et on a créé un tarif visite scolaire au Musée de la Résistance à 2,50 € au lieu de 4 € jusqu'à présent. Il n'y a pas d'augmentation du prix des abonnements comme vous pouvez le voir. Et enfin on simplifie la grille, on améliore la lisibilité en proposant un tarif unique sur l'année. Les visites gratuites, vous les avez vues sur la présentation ; pour l'année 2009 ce sera le dimanche 26 avril la journée du Souvenir, et mardi 8 septembre l'anniversaire de la libération de Besançon. Pour les journées du patrimoine, même si on eu quelques remarques concernant l'absence de gratuité, je vous annonce quand même qu'en 2008 c'était gratuit pour les moins de 18 ans et que pour 2009 on a prévu quasiment un demi-tarif pour les adultes et une gratuité pour les moins de 18 ans.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. Je vous rappelle comme l'a très bien dit Jean-François que les Bisontines et les Bisontins qui le veulent, qui ont des difficultés en terme de revenus, peuvent profiter des trois jours par an où on peut y aller gratuitement. Les explications sont claires, quand vous pouvez aller à la Citadelle 6 mois par an avec toute votre famille pour 30 €, je pense quand même que c'est intéressant.

**M. Michel OMOURI :** Je ne vais pas contester les prix d'abonnements. Je vous dis simplement les choses, c'est que tout le monde noircit l'année 2009 en disant qu'elle va être très difficile surtout pour les plus faibles, et symboliquement, politiquement on pourrait maintenir au moins pour cette population qui souffre, les tarifs réduits au niveau de 2008. Si ce n'est pas le cas, on votera contre, spécialement pour cela.

**M. LE MAIRE :** Il faut aussi demander de baisser le prix du tabac car il y a des jeunes en difficulté qui fument !

**M. Michel OMOURI :** Je ne vais pas discuter avec vous là-dessus. Simplement je vous dis les choses.

**M. LE MAIRE :** Vous les avez dites, d'accord je vous en remercie. Vous savez, il faut tout relativiser quand même. Si on suit votre raisonnement, les personnes qui sont en difficulté fument aussi, souvent plus d'ailleurs quand on a des difficultés, il faudrait aussi ne pas augmenter le prix du tabac, il faudrait même le faire gratuit ce tabac deux jours par an ! Monsieur OMOURI, très amicalement, vous savez très bien que ces augmentations sont très mesurées. Il y a 4 ans qu'on n'a pas augmenté, ces tarifs. C'est peut-être même une erreur d'ailleurs, peut-être vaudrait-il mieux les augmenter chaque année de 1 % plutôt que de 5 % tous les 4 ans. Je dis aussi parce que Jean-François ne l'a pas dit, que pour les élèves des écoles qui viennent au Musée de la Résistance qui a un rôle important dans la mémoire, et c'est d'autant plus important actuellement, des tarifs spécifiques ont été mis en place.

**M. Jean-François GIRARD :** Je l'ai dit, 2,50 €.

**M. LE MAIRE :** Par contre pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Besançon, c'est gratuit.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Il me semble qu'il y a une catégorie de familles qui est un petit peu oubliée : les familles monoparentales parce qu'à chaque fois quand on fait une grille on pense aux familles et on dira deux adultes à savoir donc les deux parents, le père et la mère, alors qu'aujourd'hui on a de plus en plus de familles où la mère élève seule ses enfants, voire quelquefois aussi le père. Donc par rapport à cette grille, il me semble quand même qu'il y a des choses à revoir pour s'adapter à cette nouvelle composition familiale.

**M. LE MAIRE :** Vous en avez parlé en commission de cela ?

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** En commission j'ai regardé.

**M. LE MAIRE :** Mais de cela vous en avez parlé ? Parce que vous auriez pu le faire.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** J'ai quand même la possibilité entre le moment où je reçois le rapport en commission et le moment où on le passe au Conseil de l'étudier. Entre temps la réflexion a mûri.

**M. LE MAIRE :** D'accord, on peut peut-être revoir cela.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN :** Je voulais juste souligner, pour avoir souvent emmené mes enfants et maintenant mes petits-enfants à la Citadelle, que jusqu'à 8-9 ans en général ce qui les intéresse c'est surtout le zoo et c'est vrai que les augmentations s'expliquent mais je trouvais quand même quelquefois que c'était très cher pour les emmener seulement au zoo et j'avais, et j'ai, du mal à les intéresser aux autres activités.

**M. LE MAIRE :** C'est sûr que c'est plus facile de les emmener au zoo que dans l'un des deux musées, je vous l'accorde. Vous savez quand même qu'il y a quelque chose de nouveau à la Citadelle depuis 1994 lorsque j'avais à la demande du Maire créé la Société d'Economie Mixte, c'est qu'on peut accéder, ce qui n'était pas le cas auparavant mais on ne s'en souvient plus, à la première enceinte, c'est-à-dire qu'il y a un lieu de balade et de pique-nique où l'on peut voir des animaux, des singes dans les fossés, tout ça c'est gratuit et ce n'était pas le cas avant puisque avant on payait dès l'entrée. Donc on a voulu rendre libre d'accès cet espace-là de la Citadelle.

**Mme Catherine GELIN :** Je voulais savoir quelles étaient les mesures prises pour l'accessibilité parce que j'ai eu une réflexion un peu amère d'une personne à mobilité réduite qui m'a dit : moi à la Citadelle je ne peux pas monter, donc qu'ils augmentent ou qu'ils n'augmentent pas les tarifs, je n'y ai pas accès.

**M. LE MAIRE** : Des solutions ont été prises et on va vous répondre Madame GELIN.

**M. Jean-François GIRARD** : Bien évidemment cette augmentation a un but, c'est de faire des investissements à la Citadelle, un aménagement boutique, un aménagement de la qualité de la restauration et surtout l'achat de véhicules micro-bus électriques qui seront effectifs et fonctionnels dès le début d'avril.

**M. LE MAIRE** : Et qui permettront donc l'accès aux personnes handicapées.

**M. Jean-François GIRARD** : Ces minibus électriques de 12 à 15 places, qui feront la navette pour les gens à mobilité réduite ou pour simplement les gens âgés qui ont des difficultés à monter la rampe entre les deux fronts, sont en commande.

**M. LE MAIRE** : C'est une nouveauté quand même.

**M. Jean-François GIRARD** : C'est une nouveauté qui est budgétisée à hauteur de 35 000 € par véhicule.

**M. LE MAIRE** : L'achat d'un bus c'est donc 35 000 €, auxquels s'ajoutent les frais annexes : chauffeur, carburants, ...

**M. Jean-François GIRARD** : L'augmentation significative, pour certains, du prix d'entrée nous procure une augmentation de budget de 80 000 € et en investissement on est déjà à 90 000 €. Donc ce n'est pas pour le plaisir d'augmenter les tarifs mais cela nous permet de faire des aménagements».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. SASSARD, M. OMOURI, Mme BRANGET (procuration), Mme PEQUIGNOT, Mme GELIN, M. BONNET (procuration), Mme M. JEANNIN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD, M. DAHOUI, M. LIME, M. GENDRAUD, Mme PANIER, M. GOVIGNAUX, M. MONNEUR, Mme TISSIER, M. ROSSELOT ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.*